



**Le jeudi 27 février 2025**, à 10 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en salle de Conseil Municipal, à Plouvien, sous la présidence de Monsieur Christophe BELE, 1<sup>er</sup> vice-Président, en application de l'article L.2122-17 du CGCT, la Présidente étant empêchée.

**Etaient présents les délégués suivants** : Christophe BELE, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Marie-Annick CREAC'HCADEC, Daniel GODEC, François-Xavier IMBERDIS, Lucien KEREBEL, Olivier LE FUR, Olivier MARZIN, Gilles MOUNIER, André TALARMIN, Guy TALOC

**Etaient absents** : Anne BESCOND, Pascal CORNIC a donné pouvoir à François-Xavier IMBERDIS, Nathalie CHALINE a donné pouvoir à André TALARMIN, Thierry GAUDEC, Pierre GUIZIOU a donné pouvoir à Christophe BELE, Nadège HAVET, Jean JEZEQUEL, Marc JEZEQUEL, Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Guy TALOC, René PAUGAM, Yves ROBIN, Chantal SOUDON, Jean-François TREGUER

Monsieur le Président salue l'assemblée réunie en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Plouvien, pour la 1<sup>ère</sup> séance du Comité Syndical de cette année. Il remercie Monsieur Hervé OLDANI, Maire de Plouvien pour son accueil. Il excuse Mme LAMOUR, empêchée, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Président procède ensuite à l'appel, et ouvre la séance. Il rappelle que cette séance ne nécessite pas le quorum pour délibérer valablement. En effet, il s'agit d'une 2<sup>ème</sup> convocation faisant suite à la séance du 13 février qui n'avait pu être menée faute de quorum.

Monsieur Xavier IMBERDIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente aux membres l'ordre du jour de la séance.

## **I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PLENIERES PRECEDENTES - RESTITUTION DES DECISIONS DU BUREAU DU 10 DECEMBRE 2024**

Sans remarque de la part des délégués, les procès-verbaux des comités syndicaux du 12 novembre 2024 et du 13 février 2025 sont approuvés à l'unanimité.

De même, les décisions du Bureau du 10 décembre 2024 ne faisant pas l'objet de remarques, le procès-verbal de ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## **II. PATRIMOINE**

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la visite du patrimoine du Syndicat le 3 septembre dernier par le comité syndical, il avait été partagé la nécessité d'améliorer les conditions de travail de l'agent technique et d'étudier le devenir des autres propriétés bâties du Syndicat, situées près de la prise d'eau. Aussi, une étude-prospective sera lancée en 2025 afin d'établir plusieurs scénarios d'aménagement et de gestion sur la base d'un diagnostic pluridisciplinaire. Selon le bilan de la tranche ferme, une tranche optionnelle est également envisagée pour conduire une analyse technico-économique plus poussée sur 1 ou plusieurs scénarios.

Cette étude devra permettre au comité syndical de doter le syndicat d'un schéma directeur de son patrimoine bâti et foncier, qui fixera les priorités tant pour l'entretien que pour les investissements.

Les habitants de la commune de Kernilis étant très attachés au site de la prise d'eau et à son histoire, Madame le Maire de Kernilis sera associée à cette démarche.

Le budget de l'étude est estimé à 45 000 € HT. Néanmoins, des missions complémentaires pourront être nécessaires (telles que diagnostic amiante, ...).

## **III. SAGE BAS-LEON ET PROGRAMMES OPERATIONNELS**

### **- Consultation du Comité de Bassin Loire-Bretagne sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation**

Le Président explique que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, tous les 6 ans, le Comité de Bassin Loire-Bretagne réalise un diagnostic de l'état des eaux, identifie les enjeux de l'eau pour ensuite construire une

stratégie et un plan d'actions qui sont déclinés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et son programme de mesures associé.

Actuellement, ce sont le SDAGE 2022/2027 et son programme de mesures qui s'appliquent. La consultation en cours concerne le prochain cycle 2028/2033.

Le Syndicat est consulté en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). D'autres structures, telles que les Conseils régionaux et départementaux, les Parcs Naturels régionaux, les Parc Naturel Marin, les Chambres consulaires, les structures porteuses de SCOT, sont consultées. De même, les Commissions Locales de l'Eau doivent rendre un avis sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation.

La CLE du SAGE Bas-Léon se réunissant le 14 mars 2025, le service de l'Agence de l'Eau chargé d'accompagner le Comité de Bassin a accepté que l'avis de la structure porteuse du SAGE Bas-Léon soit rendu après avoir pris connaissance de l'avis de la CLE et, donc pris en compte après la date limite du 25 mars.

Aussi, il est proposé aux délégués de soumettre ce sujet à délibération du prochain comité syndical, le 9 avril. L'ensemble des membres présents y est favorable.

#### - Informations contexte financier

Le Président fait part aux délégués des évolutions du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (ELB). Bien qu'il y ait une hausse progressive des redevances de l'AELB à compter de 2025, cela servira prioritairement à financer les MAEC. Il n'y aura donc pas de moyens supplémentaires d'ici 2027.

A compter de 2026, l'AELB met en place un nouvel outil, les accords de territoire nécessitant une approche globale du petit et du grand cycle de l'eau. L'accord de territoire remplacera le contrat territorial unique (CTU) qui prend fin en 2025. Sur la base d'un bilan de la période 2020/2025 du CTU et des enjeux de l'eau sur le périmètre du SAGE du Bas - Léon, une concertation avec les EPCI sur le petit et le grand cycle de l'eau sera essentielle pour bâtir et programmer notre futur accord de territoire dès 2026.

Côté Région Bretagne, l'enveloppe financière devrait être maintenue en 2025.

Le Vice-Président en charge des espaces terrestres restitue auprès de l'assemblée les échanges d'une réunion politique régionale portant sur le financement du Programme Breizh Bocage, à laquelle étaient conviées toutes les structures porteuses du programme. Les crédits vont manquer pour financer la même quantité de haies et talus que ces dernières années. Des réflexions sont donc en cours sur le financement de ce programme. L'enjeu est important pour le territoire du Bas-Léon puisqu'environ 40 kms/an de haies et/ou talus sont réalisés dans le cadre de ce programme.

Cela suscite des interrogations et réflexions de la part des délégués sur les évolutions possibles, les différences d'avancements entre territoires bretons, l'importance de continuer à soutenir la dynamique sur le Bas-Léon et de monter une filière de valorisation pour pérenniser le Bocage.

#### - Programmations 2025

Le Président explique que le Rapport d'orientation Budgétaire 2025 intègre les éléments financiers tels que validés en copil unique Bas-Léon, par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas-Léon et par le Bureau du 10 décembre 2024.

Des précisions sont données sur l'avancement des opérations portées par le SEBL dans le cadre de délégations des EPCI vers le Syndicat.

L'Arrêté Préfectoral de régularisation du Système d'endiguement « digue Rousseau » a été signé par M. le Préfet le 31 janvier 2025. Concernant la programmation 2024, les études de maîtrise d'œuvre n'ont pas pu être lancées faute de candidats. Les budgets prévisionnels vont donc se décaler dans le temps.

De même, pour l'opération de restauration écologique du Quillimadec, des études complémentaires devant être conduites, un décalage des budgets pluriannuels est proposé sur la période 2025-2027.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes a engagé une réflexion sur l'intérêt de solliciter un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) intégrant la totalité du bassin versant de la Flèche. Des discussions sont en cours avec les autres EPCI concernés car cet outil apporterait des financements.

## IV. ALIMENTATION EAU POTABLE

### Affaire soumise à délibération :

- Avenant n° 8 au contrat de DSP

#### - Informations

Le Vice-Président en charge de l'Eau Potable informe que le Syndicat a engagé en 2024 toutes les opérations inscrites à l'accord de programmation Bas-Léon signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre du plan de résilience Eau. Cette dernière sollicite le SEBL sur l'avancement des opérations des autres signataires.

Une réunion de concertation avec les adhérents à l'eau potable est programmée en mars/avril afin de partager les enjeux et les opérations lancées ou programmées par chacun.

- Contrat de DSP

Le représentant de SUEZ présente la situation de la qualité de l'eau dans la rivière et en sortie d'usine, pour l'année 2024. Le paramètre « nitrate » est stable. Concernant les pesticides, les réglementations qui s'appliquent aux eaux brutes et aux eaux traitées sont respectées.

Les volumes fournis aux adhérents en 2024 sont globalement stables par rapport à 2023.

- Délibération n°1 : Avenant n° 8 au contrat de DSP « Intégration de l'interconnexion St Renan 1 »

Suite à la mise en service de l'interconnexion St Renan 1, il convient de formaliser l'intégration des équipements et de la gestion de l'interconnexion via un avenant n°8. Il s'agit en particulier d'adapter le compte d'exploitation prévisionnel aux dépenses réelles d'exploitation notamment sur les dotations en garantie et programme de renouvellement.

Par ailleurs, il est profité de cet avenant pour formaliser l'abandon de certains matériels suite à des évolutions sur la télégestion.

Sur le fondement des articles R.3135-2 et R.3135-5 du code de la commande publique, un projet d'avenant a été discuté avec le délégataire. Il en ressort un impact financier nul.

Le projet d'avenant n°8, qui permet de prendre en compte l'évolution du périmètre d'affermage ainsi que la mise à jour de l'inventaire des équipements, est soumis au vote.

**VOTE :**      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

- Point d'avancement sur les travaux et études en cours

o Travaux sur la filière boues

Les travaux de construction de l'unité de traitement des boues se poursuivent. La mise en route est espérée pour l'été 2025.

D'ici là, les équipes de SUEZ et du SEBL restent vigilants sur le niveau de la lagune de décantation actuelle, d'autant que la forte pluviométrie de 2024 et de cet hiver a favorisé des apports de matières en suspension.

o Opération de désenvasement des retenues d'eau brute et réfection des équipements hydrauliques

Le Syndicat ayant reçu l'Arrêté Préfectoral d'autorisation environnementale tardivement, seule l'évacuation des sédiments anciens pourra être réalisée en 2025. Le dévasement des retenues d'eau est donc reporté en 2026.

o Travaux de réfection des anciennes toitures et sanitaires

La mission de maîtrise d'œuvre a démarré le 15 janvier 2025. L'objectif est un début de travaux à l'automne.

o Interconnexion « Iroise 2 »

Le Vice-Président en charge de l'eau potable informe que la fin des études de maîtrise d'œuvre et la consultation pour les travaux est attendue sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (finisseur à hauteur de 1 000 000 €). Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département du Finistère et auprès de l'Etat (DET).

Le Président souligne l'importance de pérenniser le financement de ces travaux et de leurs amortissements. Les scénarios étudiés avec des demandes spécifiques des EPCI pourraient augmenter fortement le budget. Cela pose le problème du financement que ce soit en direct ou par des engagements de volume d'eau acheté. Des discussions sont à mener avec les EPCI concernés.

- Programmation AEP 2025

Le Vice-Président à l'eau potable présente le plan d'activités 2025. En plus des opérations engagées, il s'agira de démarrer la réflexion pour l'élaboration du PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux), négocier un 9<sup>ème</sup> avenant au contrat DSP (pour intégrer la filière boues), suivre les études du Plan de résilience (réaménagement des retenues d'eau brute, étude captages abandonnés, économies d'eau et gestion des eaux pluviales) mais aussi de mettre à jour les procédures de gestion de crise et les diverses conventions de fourniture d'eau et/ou de vente d'eau en gros, activités reportées faute de temps en 2024.

Un renforcement des moyens humains s'avère nécessaire pour le secrétariat technique AEP, élaborer le PGSSE et développer les actions de sensibilisation aux risques et à leur mode de gestion, d'une part auprès des activités à risques sur le bassin d'alimentation de la prise d'eau et, d'autre part avec les adhérents, mais aussi les services de l'Etat et les pompiers.

Cela permettra de recentrer le poste de Responsable Finances-Marchés Publics sur le volet financier.

Les sujets techniques « eau potable » étant traités, le représentant de SUEZ salue l'assemblée et quitte la réunion.

## V. AFFAIRES FINANCIERES

### Affaire soumise à délibération :

- Prix Provisoire de l'Eau 2025
- PPI 2025/2030 et DOB 2025
- Subvention à l'association Echanges et Coopération
- Renouvellement de la convention avec Mégalis Bretagne

#### - Délibération n°2 : Prix provisoire de l'eau potable 2025

Par obligation fiscale, le comité syndical a décidé, lors de sa séance du 6 décembre 2022, de transformer les participations perçues auprès des Collectivités adhérentes par la mise en place d'une part syndicale (surtaxe et redevance prélèvement de la ressource) proportionnelle aux volumes vendus. Il a donc confié la facturation et le recouvrement de la part syndicale au Déléguétaire.

Pour mémoire, le Vice-Président à l'eau potable rappelle que la part syndicale fixée annuellement permet d'assurer les charges de fonctionnement des services ainsi que la mise en œuvre des investissements du Syndicat.

Aussi, compte-tenu des besoins de financement étudiés par le Bureau syndical du 10 décembre 2024,

Vu les orientations retenues lors de cette même séance du Bureau quant à l'assiette des volumes : baisse des volumes de -1,6 % par an jusqu'en 2027 (*fin de l'engagement d'un industriel sur les volumes achetés*) puis stabilisation des volumes livrés jusqu'en 2030.

Vu les échanges en Bureau du 29 janvier 2025,

Il est proposé de fixer la part syndicale provisoire 2025 (surtaxe) sur la base d'une estimation des volumes livrés de 3 980 000 m<sup>3</sup> en 2025, et de la répartir comme suit :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Surtaxe SEBL (base estimée)                                | 0.4910 € HT/m <sup>3</sup> |
| Part redevance préservation de la ressource (AELB) estimée | 0.0331 €/m <sup>3</sup>    |

Cette part syndicale fera l'objet d'une révision lors de la facturation du dernier trimestre, en fonction des volumes réellement livrés.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

#### - Délibération n°3 : Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2030 et Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Président présente aux membres le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025 et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2030. Ce rapport vient en soutien du DOB, exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT. Ce document rend compte de la gestion du Syndicat par une analyse rétrospective et prospective qui est détaillée à l'assemblée.

Depuis 2021, l'épargne nette diminue compte-tenu de l'augmentation des dépenses en études et travaux et de la charge de la dette (annuité passée de 0 € en 2016 à 255 000 € en 2024).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2030 est établi sur la base des orientations retenues lors de la séance du Bureau du 10 décembre 2024 (cf. p8 du ROB). Les perspectives en investissement concernent principalement l'eau potable, l'atelier technique et le matériel informatique. Ainsi l'évolution du prix de l'eau s'appuie sur les perspectives du PPI et sur une projection de réduction de l'assiette des volumes.

Le Vice-Président à l'eau potable rappelle que le prix de l'eau est associé à plusieurs facteurs : tarif du déléguétaire, tarif de la vente d'eau en gros de Brest Métropole-Eau du Ponant, évolution des normes, des volumes livrés, ... Ces facteurs peuvent impacter et modifier les perspectives réalisées par le SEBL et son consultant RCF.

À l'unanimité, les délégués valident la tenue du débat concernant les orientations budgétaires du Syndicat.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

#### - Délibération n°4 : Subvention à l'association Echanges et Coopération

La loi « Oudin-Santini », autorise les syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable à financer des actions de coopération et de solidarité internationale, dans la limite de 1% de leur ressource collectée auprès des bénéficiaires du service de l'eau.

L'association « Echanges et Coopération » sollicite le Syndicat des Eaux du Bas-Léon pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur projet en République Centrafricaine. Leur projet, monté avec le partenaire local Humanité Debout, consiste en la construction de 4 forages, dont un au sein d'un campement de pygmées, et de 3 mini AEP (*Château d'eau, des bornes fontaines*) dans des structures scolaires.

Le projet présenté (120 000 € dont 114 000 € sont dédiés à l'eau potable) répond à la condition d'attribution de subventions par le SEBL.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2025, une subvention d'un montant de 3 500 €, avec versement d'un acompte à hauteur de 50% du montant accordé, le solde étant versé à réception du bilan du projet.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

**- Délibération n°5 : renouvellement de la convention avec Mégalis Bretagne**

Le Syndicat Mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne a pour mission de :

- mettre à la disposition des collectivités et leurs établissements notamment, un bouquet de services numériques mutualisé,
- assister et accompagner les structures à la mise en œuvre et à l'utilisation des services proposés et plus largement, au développement des usages du numérique,
- animer des communautés métiers des structures utilisatrices des services.

Les services intégrés dans le bouquet de services se répartissent entre :

- des services pour l'administration des collectivités
- des services pour les citoyens des collectivités (avec de nouveaux services),
- des services pour la cybersécurité des collectivités,
- un accompagnement dans les démarches d'accessibilité et sobriété numériques,
- et des services complémentaires facturés à chaque collectivité :
  - Certificat électronique (via achat par groupement de commande),
  - Services de cybersécurité BreizhCyber.

Le Syndicat des eaux du Bas-Léon a signé sa première convention avec Mégalis Bretagne en 2015. A ce jour, il a recours régulièrement à plusieurs des services numériques proposés :

- Transmission dématérialisée des pièces comptables et des actes au contrôle de la légalité,
- Salle régionale des marchés publics,
- Parapheur électronique,
- Publication des données publiques (open data),
- Et prochainement les envois des convocations aux délégués du SEBL.

Arrivée à échéance au 31 décembre 2024, il convient de signer une nouvelle convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une nouvelle durée de 5 ans. Ainsi, la contribution annuelle passe de 800 € HT à 920 € HT soit 1 104 € TTC/an pendant les 5 ans de durée de la convention.

Il est donc proposé d'approuver le renouvellement de la convention susdite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 5 ans, d'inscrire les crédits correspondants au budget et d'autoriser la Présidente à signer la convention.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

## **VI. RESSOURCES HUMAINES**

**Affaires soumises à délibération :**

- **Création d'un emploi non permanent - chargé(e) de mission PGSSE**
- **Création d'un emploi non permanent - Technicien agricole**

**- Délibération n°6 : Création d'un emploi non permanent de Chargé(e) de mission PGSSE**

La directive européenne « eau potable » 2020-2184, du 16 décembre 2020, rend obligatoire les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Ces derniers consistent en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, en sa qualité de producteur d'eau potable, est donc tenu de répondre à cette obligation. De plus, un EPCI membre du Syndicat s'est rapproché du SEBL car il envisagerait de confier l'élaboration du volet « ressources » de son PGSSE. Aussi, pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de recruter un(e) chargé(e) PGSSE dont les missions principales porteront sur :

- L'animation et la conduite de l'élaboration du PGSSE du Syndicat,
- L'animation/sensibilisation à la culture de la gestion des évènements dangereux et des crises,
- Une veille sur la complétude de la GED (Gestion électronique des données) mise en place par le déléguétaire,
- Une contribution au secrétariat technique et au suivi du contrat de DSP.

La mission pourra être élargie à l'élaboration en tout ou partie des PGSSE de collectivités membres du SEBL.

Il est donc proposé la création d'un emploi non permanent qui relèvera de la catégorie hiérarchique B ou A (cadre d'emploi de technicien ou ingénieur), ouvert aux contractuels et aux fonctionnaires, uniquement par voie de

détachement pour ces derniers. Le recrutement se fera dans le cadre d'un contrat de projet. Le cas échéant, le programme de volontariat territorial administratif (VTA) développé par le plan de relance économique sera sollicité.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

**- Délibération n°7 : Crédit d'un emploi non permanent de Technicien agricole**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Bas-Léon, au travers du Contrat Territorial Unique passé entre le Syndicat, les EPCI du périmètre et les financeurs, le Syndicat déploie des actions transverses à l'ensemble du territoire du SAGE. En particulier, il développe plusieurs programmes d'actions dans le domaine agricole.

En 2025, en plus du déploiement des actions, il s'agit de réaliser un bilan-évaluation des actions menées depuis 2020, et d'établir une nouvelle programmation au regard des enjeux du SAGE Bas-Léon mais aussi, des nouveaux enjeux du SDAGE Loire-Bretagne. Aussi, dans ce contexte, et, suite au départ à la retraite du conseiller agri-environnement, il est donc proposé la création d'1 emploi non permanent qui relèvera de la catégorie hiérarchique B et du cadre d'emploi de technicien. Les missions principales du nouveau technicien porteront sur :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies d'actions agricoles sur les bassins versants,
- Mobiliser et accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles et protéger les eaux des pollutions diffuses d'origine agricole,
- Réaliser des diagnostics, prodiguer des conseils individuels sur les pratiques agroécologiques (agronomie, désherbage, protection des sols, ...), la protection de la ressource en eau, ...,
- Organiser des actions agricoles spécifiques / démonstrations/formations en fonction des besoins.

Le recrutement se fera dans le cadre d'un contrat de projet. Le cas échéant, le programme de volontariat territorial administratif (VTA) développé par le plan de relance économique sera sollicité.

**Vote : 0 contre, 0 abstention => Avis favorable à l'unanimité**

**VII. COMMUNICATION**

A titre informatif, sont présentés les principaux axes de communication pour l'année 2025.

Le Président rappelle aux délégués qu'il y a 50 ans l'usine d'eau potable du Syndicat était mise en service, à Kerlouron, à Kernilis. Se pose la question de marquer cette date anniversaire au cours de l'année 2025.

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 11h55.

|  |  |
|--|--|
| <b>Le secrétaire de Séance</b><br><br><u>François-Xavier IMBERDIS</u> | <b>Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,<br/>Pour la Présidente empêchée,<br/>Par application de l'article .2122-17 du CGCT</b><br><br><u>Christophe BELE</u><br> |
|--|--|

Annexe : Liste des présents et excusés

| MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique) |                 |              |                      | COMPETENCES |                   |      |                 |            |           |                                 |
|---|-----------------|--------------|----------------------|-------------|-------------------|------|-----------------|------------|-----------|---------------------------------|
| Civilité  | Prénom          | NOM          | Structure            | AEP         | Animation du SAGE | GEMA | Autres Missions | Présent(e) | Excusé(e) | Le cas échéant, Pouvoir donné à |
| Monsieur  | Christophe      | BELE         | CLCL                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Madame  | Anne            | BESCOND      | Haut-Léon Communauté |             | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | Bernard         | BRIANT       | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Christophe      | COLIN        | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Stéphane        | CORRE        | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Pascal          | CORNIC       | CLCL                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         | François-Xavier IMBERDIS        |
| Madame  | Marie-Annick    | CREAC'HCADEC | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Madame  | Nathalie        | CHALINE      | Brest Métropôle      |             | ●                 |      | ●               |            | X         | André TALARMIN                  |
| Monsieur  | Thierry         | GAUDEC       | Commune de Tréflez   | ●           |                   |      | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | Daniel          | GODEC        | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Pierre          | GUIZIOU      | CLCL                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         | Christophe BELE                 |
| Madame  | Nadège          | HAVET        | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | François-Xavier | IMBERDIS     | CLCL                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Jean            | JEZEQUEL     | CCPL                 |             | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | Marc            | JEZEQUEL     | CAPLD                | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | Lucien          | KEREBEL      | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Madame  | Marguerite      | LAMOUR       | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         | Guy TALOC                       |
| Monsieur  | Olivier         | LE FUR       | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Olivier         | MARZIN       | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Gilles          | MOUNIER      | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | René            | PAUGAM       | CLCL                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | Yves            | ROBIN        | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Madame  | Chantal         | SOUDON       | CAPLD                | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |
| Monsieur  | André           | TALARMIN     | CCPI                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Guy             | TALOC        | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               | X          |           |                                 |
| Monsieur  | Jean-François   | TREGUER      | CCPA                 | ●           | ●                 | ●    | ●               |            | X         |                                 |

Liste des invités

| INVITES (ordre alphabétique) |           |                 |   |            |           |
|------------------------------|-----------|-----------------|---|------------|-----------|
| Civilité                     | Prénom    | NOM             | Structure                               | Présent(e) | Excusé(e) |
| Madame                       | Michèle   | ABHERVE         | SEBL                                    |            | X         |
| Madame                       | Anne      | ABHERVE GUEGUEN | Comptable Publique                      |            |           |
| Monsieur                     | Julien    | CHARBONNEL      | ARS                                     |            |           |
| Madame                       | Françoise | DAMIEN          | SEBL                                    |            | X         |
| Madame                       | Valérie   | HORYNIECKI      | SEBL                                    | X          |           |
| Madame                       | Noémi     | DEBAT           | SEBL                                    | X          |           |
| Monsieur                     | Jean-Marc | DUBOULET        | AELB                                    |            |           |
| Monsieur                     | Jean-Marc | GOARNISSON      | CD29, SEA                               |            |           |
| Monsieur                     | Guillaume | HOEFFLER        | DDTM, SEB                               |            |           |
| Madame                       | Sandrine  | OLLIVIER        | Conseiller aux décideurs Locaux - DGFIP |            |           |
| Monsieur                     | Francis   | TAILLEBEAU      | SUEZ                                    |            | X         |
| Monsieur                     | David     | LE SCANF        | SUEZ                                    |            | X         |
| Monsieur                     | Patrice   | UGUEN           | SUEZ                                    | X          |           |
|                              |           | 13              |   | 3          | 4         |